

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 247260

DOMAINE : 8.3 Voirie

**Objet : Stationnement véhicule de chantier – Fouille préventive archéologique – ilot F1**

**Lieu de la demande : Rue Charles Esmieu**

**Du 23/09/2024 au 12/11/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire, **MOSAÏQUES ARCHEOLOGIE – Lot 14 – Espace d'activités de la Barthe - 34 660 COURMONTERRAL** pour le compte de la **Commune de Marignane**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule de chantier pour les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **25 SEP. 2024**

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*



Le Maire,  
Eric Le Dissès

# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

Rue Charles Esmieu

13700 Marignane

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

## LE PETITIONNAIRE

MOSAÏQUE ARCHEOLOGIE

## Adresse

Lot 14 - Espace d'activités de la Barthe - 34660  
Courmonterral

## Tél./FAX

06 35 50 83 11  
09 67 13 58 08

**Mail** [c.meunier@mosaiquesarcheologie.com](mailto:c.meunier@mosaiquesarcheologie.com)  
[contact@mosaiquesarcheologie.com](mailto:contact@mosaiquesarcheologie.com)

## POUR LE COMPTE DE

Commune de Marignane

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 23/09/2024 au 12/11/2024

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Fouille préventive archéologique - ilot F1

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

HORAIRES DE CHANTIER : 08h00 - 17H00

LONGUEUR TRANCHE 50 M

STATIONNEMENT VEHICULE DE CHANTIER (PLAN CI-JOINT)

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

20 KM/H

PROTECTION DES PIETONS

DANGER

PASSAGE PIETONS

CHAUSSEE RETRECIE

PASSAGE VL ET PL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION D'UNE CLOTURE DE CHANTIER  
SELON LE PLAN CI-JOINT

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain  
Non soumis à accord

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD  
AVIS FAVORABLE

## Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11  
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  service public  maître d'œuvre ou conducteur d'opération  entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
 Dénomination : Mosaïques Archéologie Représenté par : M<sup>r</sup> Luc Buffet  
 Adresse Numéro : ..... Extension : act-11 Nom de la voie : .....  
Espace d'Activités de la Barthe  
 Code postal 34660 Localité : Carnacental Pays : France  
 Téléphone 09 67 13 58 08 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : contact @ mosaïquesarcheologie.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
 Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
 Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
 Courriel : ..... @ .....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Rue Charles Esquier  
 Code postal 13700 Localité : Puygane  
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : .....  
 Référence cadastrale : Section(s) : AN Parcelle(s) : 404, 405 Lieu-dit : de Village lot F1

### Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux  <sup>(1)</sup>

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	..... mètres	..... mètres	..... mètres

Dépôt ou Stationnement  <sup>(2)</sup> Saillie ou Surplomb  <sup>(2)</sup> Aménagement d'accès  <sup>(2)</sup> Ouvrages divers  <sup>(1)</sup>

Station service  Renouvellement  Création

Autres

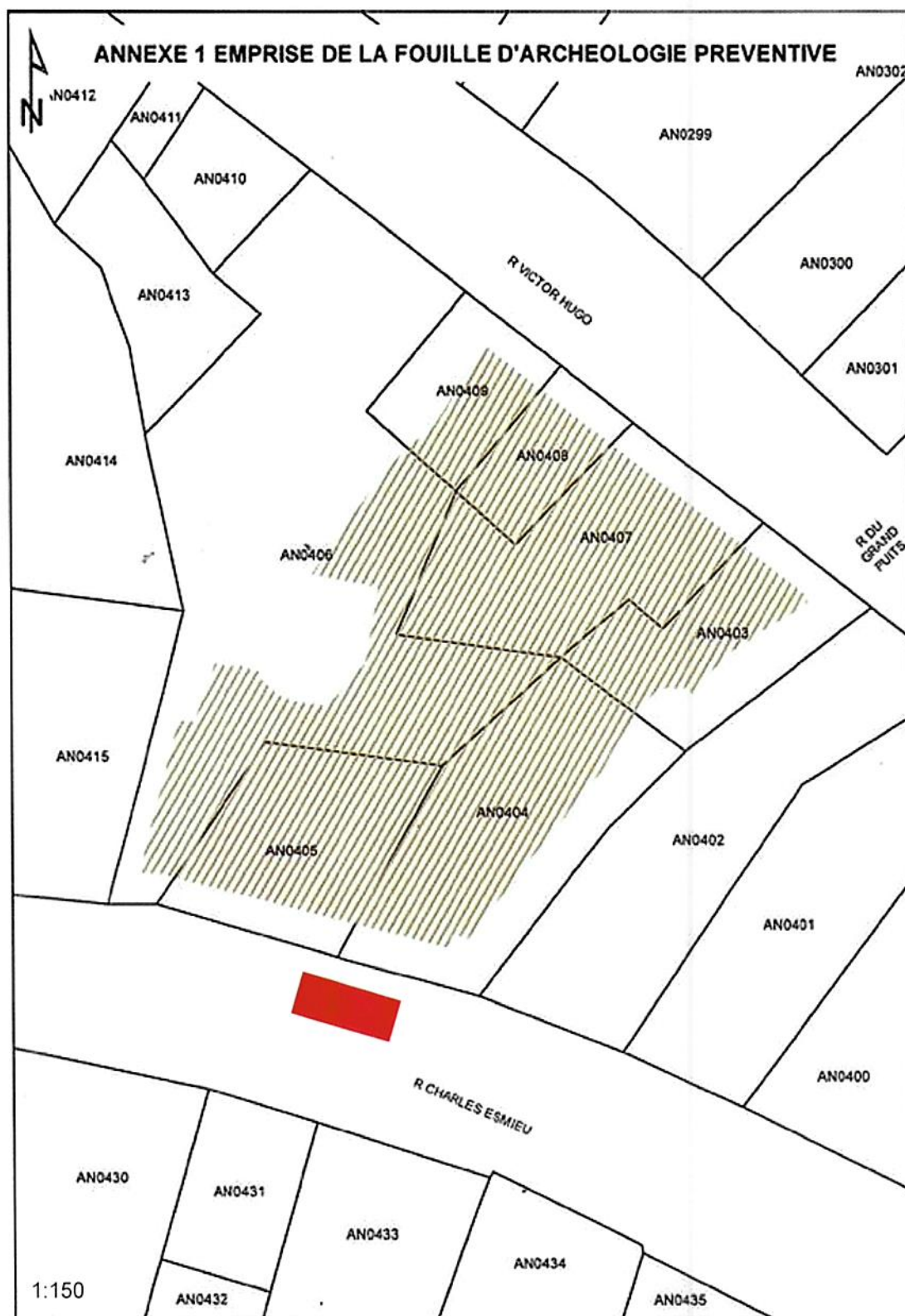
Date prévue de début d'application 23 09 2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 51

**Nota :** Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers <sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant







■ Emplacement du véhicule